



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Ministère d'État

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

jda

LE JOURNAL DE L'ADMINISTRATION

05

JANVIER 2009

édito

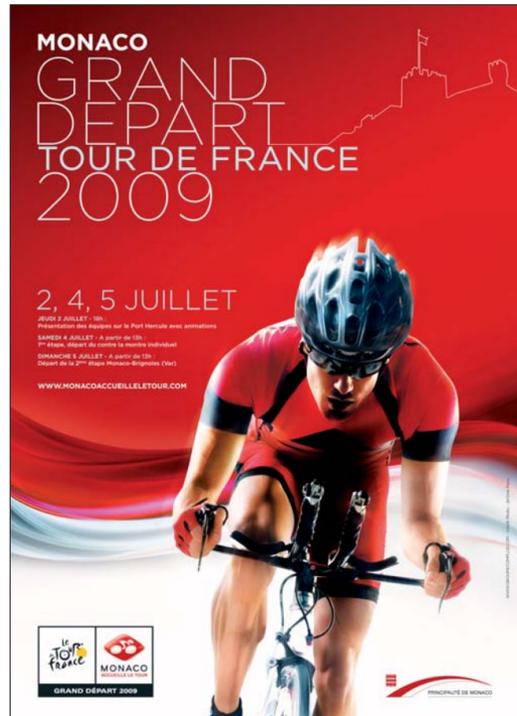
Dès le début du mois de février, l'enquête interne « Votre avis nous intéresse » va sonder l'opinion de tous les agents et fonctionnaires de l'État. Ce sera l'occasion pour chacun d'entre nous d'exprimer librement son sentiment sur la modernisation de l'Administration qui, au sein de nos services et pour l'ensemble de nos usagers, marque des avancées concrètes.

Le Journal de l'Administration est l'un des multiples reflets de cette modernisation. Le sommaire de ce 5^e JDA démontre le dynamisme des Départements : les multiples compétences des Relations Extérieures, des Affaires Sociales et de la Santé ou des Finances et de l'Économie ; les nombreuses initiatives du DEEU ou de l'Intérieur ; la forte implication de l'ensemble des directions dans les événements qui valorisent l'image de la Principauté (Tour de France, Florales de Genève, exposition numismatique...).

Ce premier numéro de l'an 2009 s'inscrit ainsi dans la continuité des précédents et à l'heure des dernières résolutions promet de rester fidèle à sa mission d'information tout au long de l'année !

Prochain numéro : fin février

zoom



En route pour le Grand départ du Tour de France.
Du 2 au 5 juillet 2009



02

La simplification
des formulaires



03

Nouvelles épaulettes
pour les élèves de la Sûreté



05

Bilan de la loi
anti-tabac



06

Le SDAU aux Florales
de Genève

RESSOURCES HUMAINES
Généralisation de l'accès aux fiches de gestion

Plus d'un millier d'agents et fonctionnaires ne disposent pas d'un poste informatique individuel, essentiellement parce que la nature de leur métier ne le nécessite pas. Ils ont néanmoins reçu dans le courant du mois de janvier des codes d'identification personnels leur permettant d'avoir un accès électronique aux fiches

de gestion des ressources humaines. Ils pourront dès lors utiliser les 23 nouveaux points d'accès créés dans les services où ils travaillent ou dans des lieux dits « partagés » : au Ministère d'Etat, à la direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Centre d'Informations Administratives et au parking de la Condamine. Il faut saluer le gros travail effectué notamment

par les Service des Bâtiments Domaniaux et les Services Informatiques pour connecter ces nouveaux points au réseau intranet de l'Administration. Christine Sosso-Harlé, en charge de ce projet mené à bien avec la DRHFFP souligne que tout a été fait pour faciliter la consultation, notamment pour les agents qui ne sont pas habitués à l'outil informatique. Les points d'accès

écrit et il a été demandé aux services de recenser les personnels qui auraient besoin d'une formation spécifique. A terme, une fois le déploiement terminé, 100% des agents et fonctionnaires disposeront ainsi d'un accès électronique personnalisé à l'information interne de l'Administration.

interview

LES AGENTS ONT LA PAROLE

« Votre avis nous intéresse » ! Tel est le nom d'une enquête qui sera bientôt distribuée aux agents et fonctionnaires de l'Etat. Corinne Laforest de Minotty, Inspecteur général de l'Administration, précise les enjeux de cette importante consultation.



Corinne Laforest de Minotty

L'enquête présente-t-elle un caractère obligatoire ?

L'enquête n'a aucun caractère obligatoire mais il va de soi que plus le taux de réponse est important plus il est révélateur d'une appréciation générale. J'insiste sur le fait qu'elle est complètement anonyme et confidentielle. L'enquête se présentera sous la forme d'un questionnaire papier qui sera adressé individuellement dans le courant de la première semaine de février. Une quarantaine de questions seront posées aux 2700 fonctionnaires et agents concernés environ qui porteront sur les conditions de travail, le management, la communication... Il sera accompagné d'une lettre du Ministre d'Etat et d'une enveloppe pré affranchie libellée à l'adresse de l'Institut qui va traiter les réponses. Le questionnaire pourra être ainsi retourné directement par l'agent à l'Institut une fois rempli. Les résultats de cette enquête d'opinion seront présentés lors du Séminaire qui se tiendra cette année le 16 avril 2009.

Pourquoi une telle enquête ?
L'enquête s'inscrit dans le cadre du processus de modernisation de l'Administration lancé à l'automne 2006. Depuis, un certain nombre d'actions ont été engagées et mises en œuvres et il a paru intéressant aujourd'hui de faire une sorte de bilan, de point d'étape en s'adressant aux fonctionnaires et agents. Il s'agit d'une démarche participative tout comme celle initiée, à l'origine, au travers des groupes de travail sur des thématiques spécifiques. De même que nous avons lancé en 2007 une enquête externe auprès des usagers sur la vision du service public monégasque qui sera reconduite en 2009, nous avons souhaité donner la parole aux acteurs de l'administration, connaître leur ressenti, apprécier les avancées et les attentes, identifier de nouvelles sources de progrès. Cela va dans le sens d'un management plus dynamique de notre administration.

Repères

Festival International du Cirque de Monte-Carlo



Les attachés de presse du Centre de Presse gèrent les médias pendant toute la durée du Festival.

30 photographes et agences internationales accrédités

27 journalistes étrangers originaires de 13 pays

Un programme TV retransmis dans plus de 100 pays

30 numéros originaires de 12 pays (Chine, Corée, Russie, Ukraine, Allemagne, France, Italie, Suisse, Australie, Espagne, Portugal et Canada)

13 spectacles vus en moyenne par 40.000 spectateurs

Simplifier l'Administration



Martine Liberatore lors du séminaire de Namur

La simplification des formulaires est de nature à rendre l'Administration plus proche de ses usagers. C'est en cela qu'elle est un des axes prioritaires de la modernisation. A ce titre, la Principauté de Monaco a participé* à un séminaire intitulé « Rencontre internationale sur la simplification et la dématérialisation des formulaires », le 2 décembre 2008 à Namur, capitale de la Wallonie. Ce colloque international poursuivait un double objectif : confronter les expériences en matière de gestion des formulaires administratifs entre : les pays francophones participants (France, Sénégal, Québec, Suisse, Belgique et Monaco), ainsi que l'Union Européenne, et d'aborder de façon plus pratique les différentes étapes de leur simplification. Pour Monaco, le

Centre d'Informations Administratives a exposé les principaux enjeux en matière de simplification et d'e-gouvernement engagée par le lancement du plan de modernisation de l'Administration. Au-delà des efforts de lisibilité des formulaires, il a beaucoup été question de « dématérialisation » (signature électronique, intégration des données dans les applications du back office, mise à disposition des formulaires sur un site dédié...) et de la nécessaire implication des fonctionnaires. Cette manifestation a également été l'occasion de nouer des contacts particulièrement intéressants avec les autres pays représentés, notamment au regard du projet français sur la fédération d'identité, en cours de démarrage.

(* En présence de Martine Liberatore, Responsable du Centre d'Informations Administratives et Robert Bouhnik, Chef de Division au Service Informatique.



GRAND DÉPART 2009

La cellule Secours-Sauvetage prête à toute éventualité

On attend entre 100 000 et 150 000 visiteurs à Monaco pour le Grand Départ du 96^e Tour de France : le challenge est de taille pour les équipes de secours monégasques, et ne cède rien à l'improvisation. « Nous sommes habitués aux grands événements sportifs, souligne le Lieutenant-colonel **Jean-Marie Simonet**, du Corps des Sapeurs-pompiers de Monaco. Toutefois, il faut rester humble, ne jamais s'endormir sur ses acquis pour réagir de façon optimale en cas d'urgence. » La mission qu'il dirige au sein du Comité d'organisation du Grand Départ 2009, dans le cadre de la

- cellule secours-sauvetage, se prépare à toutes les éventualités. Y sont représentés les Sapeurs-pompiers de Monaco, la Croix Rouge monégasque, les Carabiniers du Prince, la DASS, le Service des urgences de la Principauté, le Service départ d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et, enfin, le Samu 06.
- « Sur Monaco, le 4 juillet, nous avons prévu trois postes de secours médicalisés avec secouristes et médecins urgentistes ; deux binômes de sapeurs-pompiers ; cinq véhicules de secours et d'assistance à victime (VSAV).
- Trois emplacements seront réservés pour installer, si nécessaire, un poste médical avancé.
- Un hélicoptère Dragon 06 stationnera sur le toit de la caserne des Carabiniers du Prince.

- Au total, une centaine de sapeurs-pompiers seront mobilisés. Des dispositifs supplémentaires permettront d'assurer les interventions courantes habituelles sur Beausoleil, Cap d'Ail, Roquebrune-Cap-Martin et La Turbie. »
- Le 5 juillet, pour la seconde étape au départ de Monaco, ces moyens seront allégés en Principauté. Sur le secteur français, pris en charge par la Préfecture des Alpes-Maritimes, une unité mobile hospitalière, un groupe feu de forêt, un hélicoptère du Samu 06 en pré-alerte et des moyens d'évacuation sanitaire seront mis à disposition. Cette vaste logistique sera coordonnée, durant deux jours, depuis le PC sécurité du Tour de France.

DE NOUVELLES ÉPAULETTES POUR LES NOUVELLES RECRUES DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

Des épaulettes rouges et blanches ornent désormais les tenues des élèves de la sûreté publique.



Photo de gauche : une épaulette d'élève agent de police sur laquelle est apposé le monogramme de SAS, le Prince Souverain.

Photo de droite : des élèves agents de police en tenue d'uniforme parée des nouvelles épaulette.



initiative

LA SÛRETÉ, TOUS CONCERNÉS !

Tel pourrait être le leitmotiv de l'ambitieuse campagne d'information et de sensibilisation que la Sûreté publique a décidé d'entreprendre, il y a un peu plus d'un an, d'abord auprès des établissements financiers, bijoutiers joailliers horlogers, puis auprès de la corporation hôtelière et des responsables de l'Habitat monégasques.

Ainsi, le 20 octobre 2008, l'Hôtel « Méridien » organisait une journée d'information associant tous les professionnels de la sécurité. Le patron de la Police judiciaire, le Commissaire principal Christophe Haget, intervenait sur les domaines suivants : la lutte contre le proxénétisme, la lutte contre la toxicomanie et les trafics de stupéfiants, les violences aux personnes et comment gérer la prévention des troubles à la

tranquillité pouvant survenir dans ces établissements. Par ailleurs, le 14 novembre 2008, à l'initiative conjointe de l'AMAF, l'Association monégasque des activités financières, et de la Direction de la Sûreté publique, M.M. André Muhlberger, Directeur de la Sûreté publique, et Christophe Haget ont donné une conférence, à l'Hôtel « Columbus ».

Un premier bilan 2008 de la criminalité organisée, française et internationale, touchant les établissements bancaires ouvrait un programme particulièrement fourni. La sécurité des transports de fonds à Monaco était évoquée ainsi que la sécurité externe des bâtiments et la protection des clients. Une radiographie de la criminalité liée aux



André Muhlberger lors de la réunion AMAF.

activités financières était présentée à l'assemblée pour aider les professionnels à prévenir les risques. Enfin, un échange fructueux venait clore cette deuxième conférence organisée dans ce cadre. Il a été convenu entre les parties qu'elle aurait lieu chaque année. Cette initiative, très bien perçue, repose sur l'idée qu'une sécurité efficace

n'est pas l'apanage de la Police, mais que chaque acteur doit mettre en œuvre des mesures dissuasives pour décourager les malfaiteurs et ainsi préserver l'image de la Principauté sur sa performance sécuritaire. La sécurité est l'affaire de tous !

→ NOMINATION

Par Ordonnance Souveraine n° 1.774, du 28 août 2008, le Commandant principal-inspecteur Richard MARANGONI, Chef de la Division de l'administration et de la formation,

a été promu au grade de commissaire de police. Après deux ans de scolarité passés au sein de la 38^e promotion interne des élèves commissaires de l'Ecole nationale supérieure

de Police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône). Issu du rang, M. MARANGONI est le cinquième policier monégasque à intégrer le corps des commissaires de police.



compétences

L'ŒIL DU SICCFIN SUR LES FLUX FINANCIERS SUSPECTS

Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers se présente comme une cellule nationale de renseignement financier, constituée au sein du Département des Finances depuis 1999. Il est physiquement installé au 13 rue Emile De Loth, dans des locaux sécurisés. Ses 9 fonctionnaires assermentés, sous la direction de M^{me} Ariane Picco-Margossian, sont des experts en analyse de flux financiers et sont soumis à des obligations de confidentialité très strictes. Les missions du SICCFIN s'inscrivent dans le cadre du GAFI* et de son Comité régional européen MONEYVAL** auxquels Monaco participe activement. De fait, les missions du SICCFIN sont très précises, et encadrées par la Loi monégasque. La lutte contre le blanchiment est sa mission primordiale. Le SICCFIN

vérifie les déclarations suspectes d'opérations/transactions émanant des professionnels de la finance énumérés par la Loi 1162 (les banques, les sociétés de gestion de portefeuille, les notaires, les casinos, les agents immobiliers...) et peut les transmettre aux autorités judiciaires si le moindre doute se confirme. Depuis 2001, dans la foulée des attentats du 11-Septembre, le blanchiment de capitaux s'est ajoutée à la lutte contre le blanchiment. Ces missions de vérification s'accompagnent d'une mission de contrôle, en amont, des établissements financiers pour s'assurer des procédures et dispositifs de prévention mis en place. Plus récemment, depuis l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe en 2004, les attributions du SICCFIN concernent aussi la lutte contre la corruption au sein du GRECO



La réunion du GAFI/ MONEYVAL s'est déroulée pour la première fois en Principauté en novembre dernier.

du Conseil de l'Europe (Groupe d'Etats contre la Corruption). La participation de Monaco à ces organismes intergouvernementaux n'est pas anodine. Lors de la réunion conjointe GAFI/MONEYVAL organisée pour la première fois en Principauté au mois de novembre 2008, S.A.S. Le Prince Albert II se félicitait d'un rapport d'évaluation du Comité Moneyval, lequel affirmait que « La Principauté dispose d'un cadre juridique satisfaisant » en la matière.

(* Le Groupe d'Action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental visant à développer et promouvoir des politiques nationales et internationales afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

(**) MONEYVAL : comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme du Conseil de l'Europe

événement

Monaco Numismatique, une exposition exceptionnelle

Le succès est total. Plus de 4000 personnes ont visité Monaco Numismatique, la première exposition culturelle traitant de la numismatique organisée au Musée des Timbres et des Monnaies par l'OEIP. Ce chiffre, sur deux jours d'exposition, 6 et 7 décembre 2008, est considérable. Pour la première fois, l'histoire de Monaco depuis 2500 ans, de l'Antiquité gréco-romaine au XXI^e siècle, était retracée par un ensemble unique de monnaies anciennes, principalement d'or et d'argent... Une sorte de film historique dont les images étaient des monnaies accompagnées de documents. Principal participant, la Bibliothèque Nationale de France a prêté à titre exceptionnel plus de 150 monnaies d'une grande rareté, dont certaines quittaient Paris pour la première fois. Le Musée d'Art et d'Histoire de Vienne (Autriche), le Musée de la Monnaie de Paris et des Beaux-arts de Lyon, les Archives de Marseille et plusieurs collectionneurs particuliers ont également été mis à contribution. A l'occasion de Monaco Numismatique, une pièce de collection de 5€ en argent à l'effigie de S.A.S. le Prince Souverain, frappée à 9000 exemplaires, a été présentée avant d'être proposée au public au prix de 80€.



L'exposition numismatique a accueilli près de 4000 personnes les 6 et 7 décembre 2008.



Chaque année l'Administration procède à la vente de véhicules aux enchères.

LA SECONDE VIE DES VÉHICULES DE L'ADMINISTRATION

Deux fois par an, en moyenne, l'Administration des Domaines procède à des ventes aux enchères de véhicules et de deux-roues. Plus de 80% d'entre eux proviennent de la voie publique, c'est-à-dire qu'ils ont été enlevés par le service de la fourrière... et non réclamés par leur propriétaire. Il ne faut pas s'attendre, évidemment, à des véhicules sortant d'usine. L'administration les vend « en l'état », le plus souvent très moyen, et sans papiers. Les autres véhicules mis en vente (environ 20%) sont mieux connus : ce sont des véhicules « réformés » de l'Administration, provenant de services comme la Poste, l'Urbanisme, la Police, les jardins... Tous les logos ou identifications sont enlevés, il n'est pas possible d'acheter une voiture frappée du mot Police sur ses portières ! Quand le véhicule est encore coté à l'argus, l'administration détermine une mise à prix,

sinon les enchères sont totalement libres et ne se font que par courrier : les enchérisseurs envoient leur prix sous enveloppe. Une date précise d'ouverture des plis est arrêtée, elle a lieu en présence d'un représentant du Contrôle Général des Dépenses. La publicité de la vente est assurée par des insertions dans la presse locale et sur internet. Les véhicules sont visibles au parking de la Fourrière, à Fontvieille. Selon le principe général de la vente aux enchères, le véhicule est attribué au plus offrant. Le produit de la vente servira, pour partie, à régler les frais de fourrière et le reste est comptabilisé en recettes de l'Etat. La dernière vente a eu lieu au mois de septembre 2008, avec une vingtaine d'autos et une cinquantaine de deux-roues, y compris des vélos. La prochaine aura lieu au mois de mars 2009.

Direction du Travail : des locaux flambant neufs

Un service amélioré dans un environnement entièrement revu à neuf : c'est le vœu prononcé par la Direction du Travail pour cette année 2009. Depuis le 15 janvier dernier, le Service de l'Inspection du Travail accueille le public dans ses nouveaux locaux. Cet espace professionnel moderne, installé dans l'immeu-

ble La Frégate, se trouve à proximité immédiate des anciens bureaux. L'accès au bâtiment, en revanche, se fait désormais par la rue Princesse Florestine. En tout, 150 m² de surface ont été ajoutés. Une extension dont dispose la Direction du Travail et qui permet d'ores et déjà un meilleur fonctionnement de ses

deux services - l'Inspection du Travail et le Service de l'Emploi - et par là-même, une meilleure prise en charge du public. Situé dans le même immeuble, le Service de l'Emploi occupera des bureaux laissés vacants par ce déménagement partiel et bénéficiera au cours

de cette année 2009 de travaux de réaménagement. Pour l'heure, grâce à cette extension, les agents de la Direction du Travail bénéficient désormais de bureaux individuels fonctionnels, adaptés à leurs besoins, avec notamment un local dédié aux archives et un mobilier de qualité.

interview

LOI ANTI-TABAC : UN PREMIER BILAN

Depuis le 1^{er} novembre 2008, les lieux collectifs sont soumis à l'interdiction de fumer. Agnès Puons, Directeur Général du Département des Affaires sociales et de la Santé, fait le point sur cette nécessaire mesure de santé publique.



Agnès Puons

Trois mois après son instauration, quel premier bilan dressez-vous de la loi anti-tabac ?

Il est globalement très satisfaisant. Lors de leurs contrôles, les fonctionnaires de l'administration n'ont pas rencontré de problème

majeur. La mesure est très respectée dans les différents secteurs « Horeca » (hôtellerie, restauration, cafés), les casinos et les entreprises. Quelques fumeurs ont été créés et les 400 cendriers-colonnes mis en place par la Société monégasque d'assainissement (SMA), en divers lieux stratégiques du territoire, tels les entrées des bâtiments administratifs ou des galeries publiques, permettent d'éviter que les trottoirs ne soient jonchés de mégots.

Que reste-t-il à faire ?

Il faut maintenant veiller à ce que l'obligation d'une signalisation rappelant l'interdiction de fumer, imposée par la loi, soit mieux appliquée. En outre, certaines de ces signalisations déjà en place ne sont en effet pas toujours suffisamment visibles.



La loi anti-tabac est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2008

La fréquentation des lieux devenus non-fumeurs a-t-elle été affectée ?

Il est un peu trop tôt pour le dire, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour juger des conséquences sur les chiffres d'affaires de l'hôtellerie et de la restauration.

La consultation gratuite d'aide au sevrage tabagique au Centre Hospitalier Princesse Grace connaît-elle plus de demandes ?

Oui. Il y a désormais une durée d'attente de deux mois pour obtenir une consultation, contre

un mois auparavant. L'hôpital a du mal à faire face à l'accroissement des demandes, mais les effectifs devraient être prochainement renforcés pour améliorer cette situation.

Pour ceux qui auraient encore des questions ? Toutes les réponses et informations pratiques sont indiquées sur le site officiel du Gouvernement Princier (www.gouv.mc) dans la rubrique « les dossiers / Lutte contre le tabagisme passif ».

Office de la Médecine du Travail : un nouvel espace

Deux ans de travaux auront en tout été nécessaires. Le 16 décembre dernier, l'Office de la Médecine du Travail faisait l'inauguration de ses nouveaux locaux en présence des membres du Comité Directeur, des architectes, des bureaux de contrôle et des entreprises ayant participé à cette opération. Désormais installé sur un seul niveau au 1^{er} étage de l'immeuble l'Aigle Marine, situé avenue de Fontvieille, l'Office de la Médecine du Travail dispose d'un important plateau de

1000 m² comprenant une zone d'accueil avec des bureaux administratifs, 24 bureaux consacrés aux binômes Médecins du travail & Auxiliaires médicales, une zone réservée aux infirmiers en charge de pratiquer les examens complémentaires (audiogrammes, examens respiratoires, vaccinations, électrocardiogrammes...), ainsi qu'une salle de réunion fonctionnelle sans oublier une cafétéria équipée.

Outre une meilleure fonctionnalité, l'extension de l'Office

de la Médecine du Travail a également permis un renforcement des effectifs. Deux binômes Médecin du travail & Auxiliaire médicale supplémentaires ont ainsi été créés afin de faciliter la prise en charge des examens médicaux des salariés. Ces changements s'accompagnent de la mise en œuvre d'une réflexion sur le développement de la mission du Médecin du travail, notamment en matière de conseil et d'action en entreprise.

→ NOMINATION

Mme Agnès PUONS, Conseiller Technique au Département des Affaires Sociales et de la Santé depuis le 1^{er} février 2005, a été nommée en qualité de Directeur Général de ce Département à compter du 1^{er} janvier 2009.

Après une carrière de 18 ans au sein de l'Education Nationale, M^{me} PUONS a été Chef du Service des Prestations Médicales de l'Etat d'octobre 1996 à octobre 2001 puis Adjoint au Secrétaire Général du Ministère d'Etat de novembre 2001 à janvier 2005



Transports en commun

Le premier des six bus Europolis à « performance environnementale avancée » de la Compagnie des Autobus de Monaco, labellisés EEV, circule depuis la fin du mois de décembre sur la ligne 5 entre Fontvieille et le CHPG. Il s'agit de la technologie la plus avancée dont la performance se situe au-delà des exigences européennes (dépassant la norme Euro5). Roulant au diester (agrocaburant à base de Colza), il peut transporter 46 passagers : 15 personnes assises, 30 personnes debout et 1 personne à mobilité réduite. En 2008, la ligne 5 a connu une augmentation de près de 13% de sa fréquentation par rapport à 2007, avec plus de 500 000 voyageurs transportés. Les 6 nouveaux bus permettront un départ toutes les 10 minutes à partir du 2 février.

interview

LES TRÈS BONS RÉSULTATS DU TRI SÉLECTIF

L'effort de promotion du tri sélectif se poursuit avec l'enterrement de conteneurs en divers sites de la Principauté et la sensibilisation des syndicats de copropriétés. Les résultats « dépassent les attentes » selon Gilles Cellario, Chef de division à la Direction du contrôle, des concessions et des télécommunications.

Le tri sélectif est en place depuis février 2008, quelles nouvelles actions vont être menées ?

Dans un premier temps, afin d'encourager le geste des particuliers en faveur de la collecte sélective des déchets ménagers, il a été mis en place sur la voie publique des enclos permettant aux résidents d'apporter les déchets recyclables. Dans la mesure du possible, compte tenu des fortes contraintes liées à l'encombrement du sous-sol des voies publiques par les différents réseaux (canalisations d'eau, gaz et électricité et télécommunication...), huit sites enterrés ont pu être installés. Cette année, quatre autres sites devraient être proposés aux habitants. Par ailleurs, en

« Il a été observé une forte adhésion de la population »

2008, une trentaine de copropriétés se sont engagées dans le tri en se dotant de conteneurs pour le recyclage afin que les particuliers trouvent au plus près de leur habitation, les moyens de participer au tri. Le Gouvernement entend

poursuivre cet effort et incite les syndicats à équiper le plus grand nombre de résidences.

Le tri sélectif est en place depuis février 2008, les chiffres de la collecte sont-ils encourageants ?

Depuis presque un an que le tri est en place, il a été observé une forte adhésion de la population au geste de tri. Tout d'abord, les tonnages récoltés sont en progression. De plus, et cela est un signe prometteur, la qualité des collectes a été très



Les conteneurs enterrés ont pris place en ville

satisfaisante dès les premiers mois, puisque le taux de refus moyen (c'est-à-dire le pourcentage d'indésirables ou de déchets non recyclables) est d'environ 12 %, soit à titre

de comparaison l'un des meilleurs du département 06. En clair, on constate en Principauté très peu d'erreurs de tri, ce qui a dépassé nos attentes.

SITES DES CONTENEURS ENTERRÉS

- Avenue de Grande Bretagne, face au square W. Churchill
- Boulevard Charles III, accès aux ascenseurs de la galerie commerciale
- Boulevard de Suisse, au niveau de St André
- Quai JC Rey, accès au Port de Fontvieille
- Rue des Genêts, au niveau du Millefiori
- Boulevard du Larotto, au niveau des Carnes
- Avenue des Papalins, au niveau de la Roseraie
- Avenue des Lignes, au niveau de l'héliport

Le SDAU rêve en vert à Genève

Tous les 3 ans, en marge de la Foire Internationale, les Floralies de Genève sont une manifestation d'importance qui peut compter sur la présence d'exposants venus du monde entier. Monaco s'est beaucoup investi pour participer à la dernière édition, du 14 au 23 novembre 2008, en présentant sur un stand de 185 m² sa propre vision du « Rêve », le thème retenu pour cette exposition. Le bureau d'étude du SDAU a entièrement imaginé un espace illustrant l'intégration du végétal dans le paysage urbain. Ce « rêve d'urbaniste » a pris la forme de jardins

urbains à la conception paysagère géométrique où le végétal est conditionné par le bâtiment : un mur végétalisé, des arbres taillés en topiaire pour limiter leur développement et un arbre trouvant racine dans le minéral. Plus poétique, un jardin artistique était aménagé sur une autre partie du stand en s'inspirant de la philosophie asiatique : des bonsaïs comme autant de sculptures naturelles, une forêt de bambous séparée par des plages de galets. Le SDAU a mobilisé 4 jardiniers pour la réalisation de cet espace ayant nécessité l'envoi de 2 semi-remorques de matériel,



10 jours de montage sur place et 2 jours de démontage à l'issue de la manifestation. Les Floralies Internationales de Genève ont attiré plus de 300.000 visiteurs. Rendez-vous en 2011 pour les Floralies de Chelsea (G.-B.), prochain grand rendez-vous international auquel participera la Principauté.

→ NOMINATION

Anciennement Vérificateur des Finances au Contrôle Général des Dépenses, Olivier LAVAGNA succède à Jean-Luc VAN KLAVEREN en qualité de Chef du Service de l'Aménagement Urbain.

Ingénieur de l'École des Mines, Olivier LAVAGNA a passé huit années au sein des Services du Département avant de rejoindre le CGD en 2008.

HOMMAGE

S.E.M. Jean FISSORE, Ambassadeur de Monaco en Espagne, vient de nous quitter prématurément.

Officier du Mérite de l'Ordre de Malte, ce grand serviteur de l'Etat, Docteur en Sciences Politiques, avait consacré

l'ensemble de sa carrière à l'Administration monégasque. Sous sa Direction, l'Office des Emissions des Timbres-Postes a notamment connu plus de 12 ans de dynamique. Récemment, sa nomination en qualité d'Ambassadeur avait également mis en relief son

grand sens de la diplomatie et ses qualités de cœur.

Le Département des Relations Extérieures souhaite adresser à son épouse, Véronique et ses enfants, Joseph et Vincent, ses plus sincères condoléances.



compétences

LES MISSIONS DE LA DRDC

La Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires est l'une des trois directions du nouveau département avec la Direction de la Coopération internationale et la Direction des Affaires internationales qui a vu le jour en janvier 2006 faisant suite à la création du Département des Relations Extérieures (Ordonnance Souveraine n°16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des Départements ministériels).

La DRDC répondait alors à un besoin administratif nouveau : le renforcement des relations diplomatiques et consulaires manifesté concrètement par l'augmentation constante des demandes d'accréditations d'ambassadeurs étrangers auprès de Monaco. Il y avait moins d'une dizaine d'ambassadeurs étrangers accrédités à la fin de 2006, près d'une trentaine à la fin de 2007 et une cinquantaine à ce jour. Plus précisément, au 11 décembre 2008, 47 ambassadeurs ayant remis leurs Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain sont en fonction (51 Ambassades sont accréditées). Deux d'entre eux (l'Ambassadeur de la France et l'Ambassadeur d'Italie) résident à Monaco. Avec le Saint-Siège, il s'agit des trois plus anciennes relations diplomatiques établies avec Monaco : la France depuis 1873, l'Italie et le Saint-Siège depuis 1875. Les autres ambassadeurs sont accrédités depuis Paris, Madrid ou Bruxelles. Il faut ajouter un Représentant perma-

nent de l'Ordre de Malte à Monaco ainsi qu'un Délégué général du Québec, en poste à Paris. A ce jour, 16 nouveaux Ambassadeurs, ayant reçu l'agrément préalable, attendent une date pour la remise de leurs Lettres de créance. La DRDC, sous la direction de Mme Marina Ceyssac, gère donc, en premier lieu, les procédures d'accréditation, de l'ouverture de relations diplomatiques à la « demande d'agrément préalable » soumise au Palais, jusqu'à la remise des Lettres de créance du nouvel ambassadeur au

Le futur guide du Chef de Mission

Un nouveau guide est en cours de validation à la DRDC avant sa prochaine diffusion, probablement lors de la Conférence diplomatique prévue dans la première quinzaine du mois d'avril 2009. Il s'adresse aux ambassadeurs monégasques et contient les informations pratiques indispensables au Chef de Mission. Ces informations existent déjà sous forme de notes, lettres, instructions diverses. Elles sont regroupées au sein de ce nouveau guide à l'attention des diplomates monégasques.

De nouvelles attributions pour la DRDC

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la comptabilité des ambassades monégasques est tenue au sein de la DRDC. Cette mission était préalablement confiée au Secrétariat du Conseiller pour les relations extérieures. Il s'agit de gérer tous les crédits dévolus à la représentation monégasque à l'étranger. Dans cette perspective, un poste de secrétaire a été parallèlement créé au 1^{er} janvier.



Marina Ceyssac

Prince Souverain lors d'une cérémonie officielle suivie, traditionnellement, d'un déjeuner avec le Conseiller de Gouvernement ou le Ministre d'Etat. Trois cérémonies sont ainsi prévues au Palais dans le courant du mois de février pour l'accréditation de 6 nouveaux ambassadeurs. A chacune de ces étapes, la DRDC assure l'interface entre les autorités du pays concerné et le Palais. Inversement, la DRDC intervient pour toutes les nominations d'ambassadeurs monégasques à l'étranger, avec une politique ciblée de multi-accréditation. Une réflexion est menée, avant toute ouverture de relations diplomatiques, sur l'intérêt culturel, économique, scientifique pour la Principauté qui, selon sa volonté, disposait (avant le décès de M. Fissore) de 11 ambassadeurs pour 28 pays.

→ FORMATION

Dans le cadre de la formation des fonctionnaires, préconisée dans le processus de modernisation de l'Administration, M^{me} Stéphanie Torrani, Administrateur à la Direction des Affaires Internationales (Département des Relations Extérieures), a effectué une formation du 3 au 28 novembre 2008 à la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies



Le siège de l'ONU (O.N.U.) à New York.

En charge notamment de la rédaction des rapports internationaux liés aux différentes Conventions de l'O.N.U. relatives aux droits de l'homme auxquelles Monaco est partie, M^{me} TORRANI a suivi les travaux de la Commission des affaires sociales, humanitaires et culturelles qui s'est tenue à l'occasion de la 63^e Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Cette expérience a permis à l'intéressée d'apprécier et de réaliser concrètement le travail effectué par les diplomates en poste à New York et par là même de développer ses compétences

Repères

Evolution du Corps consulaire

- **Corps consulaire de Monaco à l'Étranger :** La Principauté compte, au 26 novembre 2008, **117 Consulats** en activité dans 65 Etats. **2 Consulats Généraux** sont occupés par des Consuls de carrière, à Londres et à New York.
- **Corps consulaire Étranger à Monaco :** **74 pays** sont représentés par un Consul

L'Inspection du travail

Faire respecter la loi en matière de droit du travail, s'assurer de l'hygiène et de la sécurité sur les lieux d'embauche, telles sont les fonctions de l'Inspection du travail au sein du Département des Affaires Sociales et de la Santé. Celles-ci sont menées à bien par 1 Inspecteur principal du travail, 3 Inspecteurs du travail, 2 Contrôleurs du travail et 1 Contrôleur de l'hygiène et de la sécurité du travail. Ces professions demandent avant toute chose un sens aigu des relations humaines, la capacité de travailler en équipe mais aussi de solides qualités rédactionnelles.

Les métiers de l'Inspection du travail offrent ainsi une grande diversité de missions (contrôle de documents, contrôles sur le terrain, visites, réception du public, prescriptions...), mais aussi, la possibilité de rencontres avec des interlocuteurs issus de tous les secteurs d'activité, de tous les niveaux sociaux et de nombreuses nationalités en raison de la situation cosmopolite de la Principauté.

→ L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

Son rôle consiste à s'assurer que l'ensemble des conditions de travail sont respectées. Il informe employeurs et employés en matière de droit du travail, d'hygiène et de sécurité. Il gère les conflits et tous les contrôles et les interventions à caractère collectif.

→ LE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL

Il intervient quant à lui à un niveau individuel. Il accueille le public et l'informe. Il effectue des contrôles sur le terrain (chantiers, entreprises, commerces), notamment des titres de travail ou des salaires.

→ LE CONTRÔLEUR DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Il se consacre au respect de l'hygiène et de la sécurité au niveau des locaux de travail et des chantiers, que ce soit en amont par un travail de prévention et de sensibilisation auprès des acteurs concernés, ou bien en aval, par un contrôle de l'application de la législation.

DEPUIS LE 01/01/09

Le carnet de la fonction publique

Nouveaux entrants

- **AMOURDEDEIEU Hélène**
Chef de Division au Service des Affaires législatives
- **COURTOIS Laurent**
Chef de Section à la Direction de la Prospective/de l'Urbanisme/de Mobilité
- **PALMARO Alicia**
Infirmière à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
- **PAREDES Christophe**
Mécanicien d'Entretien à la Direction de la Sécurité Publique
- **PERRIN Audrey**
Commis-Comptable à l'Administration des Domaines
- **RIGAUD Jean-Michel**
Égoutier au Service de l'Aménagement Urbain

Mouvements de personnel & promotions

- **CAILTEUX Florence**
Administrateur au Centre de Presse est nommée administrateur à la Direction des Affaires Culturelles
- **CARPINELLI Christian**
Commissaire Principal à la Direction de la Sécurité Publique est nommé Commissaire Divisionnaire à la Direction de la Sécurité Publique
- **CRISTO-MARTINS Agnès**
Secrétaire Comptable à la Direction de la Coopération Internationale est nommée Comptable Direction de la Coopération Internationale
- **DAVENET Valérie**
Chef de Section à la Direction de l'Environnement est nommée Chef de Division Direction de l'Environnement
- **NANCY Sylvie**
Sténodactylographe à la Direction de la Prospective/de l'Urbanisme/de Mobilité est nommée Secrétaire Comptable à la Direction de la Coopération Internationale
- **PARDO Frédéric**
Administrateur Juridique au service des Affaires législatives est nommé Administrateur à la Direction des Affaires Internationales
- **SCHILEO Laurent**
Administrateur Principal à la Direction de l'Éducation Nationale est nommé Agent Comptable à la Direction du Budget et du Trésor

Départs à la retraite

- **LIGATO Anna**
Femme de Service à la Régie des Tabacs et Allumettes
- **ROBIC-CELLARIO Catherine**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès
- **SARTORE Jean-Louis**
Chef de Section au Service des Bâtiments Domaniaux



JDA n° 5 - Janvier 2009
Journal de l'Administration

Rédaction
Daniel Roux

Coordination
Secrétariat Général
du Ministère d'État
Centre de Presse
Conception & réalisation
Media & Events

Photos
Charly Gallo, D.R.

Remerciements
Geneviève Berti, Julien Callario, Candice Fabro,
Robert Ginocchio, Elodie Khang, Marc Vassallo
et Julien Veglia ainsi que toutes les personnes ayant
participé à ce numéro.

Imprimé sur papier recyclé